COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 avril 2015 - 19 HEURES

Présents : ROLLAND Thierry, PETIT Alain, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, DEFFONTAINE Bernard, DELEPLANQUE/LEROUGE Nadine, PETIT Alain, GOSSART/LECLERCQ Laurence, JONVILLE Yves, BONIFACE Patrick, PRUVOST Peggy, DELANNOY Claude, BRAME/VERSTRAETE Anne-Marie, LEPERS Jean-Pascal, LIROT/ROUSSEL Nathalie, DUCHATEL/DORMIEU Constance, NEUKERMANS Christophe, VERMEEREN Valérie, VERRIEST Marie-Ghislaine, DEFFONTAINE/NOEL Angélqiue, FRENO Marina, VANBENEDEN Yves.

Absents excusés : DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à GOSSART Laurence, POPPE Yves ayant donné procuration à DEFFONTAINE/NOEL Angélique,

DORMIEU/DUCHATEL Constance a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est déclarée ouverte à 19 heures.

Concernant le compte rendu de la réunion du 14 février 2015, Madame Angélique DEFFONTAINE/NOEL souhaite que, pour la délibération 2015021406 : « convention avec l'école privée Sainte Marie - Montant du forfait par élève willemois - année scolaire 2014-2015 » soit prise en compte son observation relative à la baisse de la dotation. Elle précise que suite à la diminution d'affectation de personnel aux écoles, le forfait sera amené à la baisse et un impact financier substantiel risque de modifier le montant global de la subvention annuelle accordée. Madame PRUVOST précise qu'elle les en a avertis.
Le compte rendu est validé par 19 voix pour et 4 abstentions.

Délibération n°2015041401 - Délai de convocation du Conseil Municipal - Réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2015.
Monsieur le Maire précise à Madame DEFFONTAINE NOEL Angélique que les questions diverses n'ont pas été réceptionnées en raison d'un problème informatique constaté par le nouveau prestataire. Madame VERMEEREN Valérie apporte les précisions suivantes : le problème est intervenu à minima depuis le vendredi 10 avril dans la matinée, le prestataire cherche la solution.
Monsieur le Maire autorise les questions diverses orales en fin de séance.
Délibération adoptée : 19 voix pour - 4 abstentions

Délibération n°2015041402 - Demande d'adhésion des communes de LORGIES et NEUVE-CHAPELLE à l'union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN).
Délibération adoptée (23 voix pour).

Délibération n°2015041403 - Approbation du Compte administratif 2014
Avant le retrait de la salle de Monsieur ROLLAND, Monsieur Aalin REFFAS, Adjoint aux finances, présente sa note d'orientation budgétaire afin d'expliquer les décisions prises par le Conseil Municipal et en reflet du budget primitif 2014 voté le 28 avril 2014. Monsieur ROLLAND s'exprime et explique qu'en raison des baisses de dotations de l'État d'ici à 2017, et la volonté du Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts, il apparaît qu'il ne faille pas dépenser d'argent outre mesure. Ainsi, les efforts demandés notamment aux associations sont le reflet de fortes contraintes financières.

Madame DEFFONTAINE/NOEL Angélique constate que le budget de fonctionnement présente une augmentation non substantielle de 10 % (environ 200 000 euros) et que la majorité malgré la baisse des subventions accordées aux associations propose au vote cette augmentation de 10 %. Monsieur REFFAS explique que le budget doit être sincère et équilibré en recettes et dépenses à priori. La perspective d'une recette exceptionnelle de 200 000 euros (cession possible de la maison commune) nous permet d'inscrire des dépenses. Elle ne nous oblige pas à les dépenser effectivement.
A l'issue du vote Monsieur le Maire réintègre la salle et au regard de l'agitation demande au public de

faire silence sous peine de mise en huis clos de la réunion.

Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 voix contre

Délibération n° 2015041404 – Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal 2014
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 contre

Délibération n° 2015041405 – Affectation du résultat 2014
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 contre

Délibération n° 2015041406 – Bilan des acquisitions et cessions – exercice 2014
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 abstentions

Délibération n° 2015041407 – Vote du taux des 4 taxes
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 abstentions

Délibération n° 2015041408 – Vote du budget primitif 2015
Madame DEFFONTAINE/NOEL Angélique estime que sur certains postes budgétaires, les dépenses auraient pu être prévues en investissement en lieu et place du fonctionnement, notamment sur les lignes 611 (prestations de services), 61521 (terrains), 61522 (bâtiments) et 6226 (honoraires).

Monsieur le Maire explique que l'état actuel du parc immobilier de la municipalité nécessite une réfection partielle et que ces interventions sont imputables au fonctionnement puisqu'il s'agit d'entretien : descentes d'eau, église, réfection des logements dits « de fonction », ancienne garderie, écoles. En ce qui concerne les terrains, il évoque le toit végétalisé du pôle multifonctionnel qui nécessite lui aussi un entretien régulier qu'il soit du fait de prestataires extérieurs ou à la charge du personnel communal.
En ce qui concerne l'augmentation du poste relatif aux honoraires, Monsieur le Maire l'explique par l'assistance pour l'instruction des permis de construire dorénavant dévolus à la charge de la municipalité à compter du 01 juillet 2015, ainsi que par l'assistance juridique d'un avocat pour les éventuels litiges.
Monsieur REFFAS Alain, détaille les recettes et notamment celles en relation directes avec les subventions sollicitées pour l'année. Il évoque les difficultés à élaborer un budget sans l'assistance d'un DGS. Il souligne les efforts d'implication du personnel qui en a pris la charge. Madame DEFFONTAINE/NOEL Angélique remercie le personnel. Monsieur le Maire demande un remerciement et un encouragement collectifs à Monsieur Alain REFFAS et Madame Eve-Marie RIZZI.
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 contre

Délibération n° 2015041409 – Vote des subventions – sauf associations sportives
Madame DEFFONTAINE/NOEL Angélique s'étonne des baisses, Monsieur REFFAS Alain rappelle la lecture de la note budgétaire d'orientation en début de séance et dans laquelle étaient précisés les éléments relatifs à ces baisses qui sont de l'ordre d'environ 9 %, alors que dans les communes alentours, ces baisses sont de 10 % voire plus. Madame VERMEEREN Valérie demande si toutes les associations ont produit leurs bilans et si cette baisse ne risque pas d'impacter leur budget de fonctionnement, Monsieur REFFAS confirme la production des pièces et signale que certaines associations ont thésaurisé de nombreux fonds. Monsieur le Maire intervient et précise que le Conseil Général a baissé les dotations aux associations de proximité de près de 25 % dans le BP 2015.
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 contre

Délibération n° 2015041410 – Vote des subventions – Aux associations sportives – Année 2015
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 contre

Délibération n° 2015041411 – Délibération sur la location annuelle d'une salle du pôle multifonctionnel

à l'ADAR (Aide à Domicile en Activités Regroupées).
Monsieur le Maire fait lecture de la réponse de la préfecture quant à la légalité de la mise en location d'un bien public. Madame FRENO Marina demande des informations complémentaires quant à l'accessibilité au bâtiment (afin d'éviter la traversée de tout le pôle) ainsi que sur la nature et la prise en charge de travaux éventuels lors de la prise de location du bien. Monsieur le Maire précise que l'accessibilité sera faite par un système de clés et de badges (clés magnétiques). Concernant les travaux éventuels, ils seront à la charge du locataire sous la condition expresse de respecter le cadre architectural des lieux.
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 contre

Délibération n°2015041412 – Location annuelle de l'ancienne garderie rue des écoles à une association
Madame DEFFONTAINE/NOEL Angélique s'interroge sur l'accord de la Commission de Sécurité, elle précise que les combles de ce bâtiment sont communes à celle du restaurant scolaire pour lequel la commission de sécurité est défavorable. Monsieur Yves JONVILLE répond que les combles ne sont pas communes.
Délibération adoptée : 21 voix pour – 1 contre – 1 abstention

Délibération n°2015041413 – Taxe sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 abstentions

Délibération n°2015041414 – Recrutement d'un vacataire pour une période non déterminée
Monsieur le Maire motive la prise de cette délibération au regard de l'absence prolongée de la Directrice Générale des Services. Madame DEFFONTAINE/NOEL Angélique intervient et signale que l'annexe annoncée dans le corps de la délibération n'est pas jointe. Il est répondu que le projet de contrat (annexe) sera transmis dès le lendemain. En transparence et même si aucun texte ne l'y oblige, Monsieur le Maire précise que les frais d'embauche temporaires sont largement couverts par les indemnités et primes de fonction du DGS absent, cette décision est prise pour 6 mois. Il rappelle les difficultés de gestion de la municipalité liées à cette absence et insiste ainsi sur la nécessité de ce recrutement.
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 contre

Délibération 2015041415 – Autorisation à signer le marché de travaux de dissimulation des réseaux basse tension – éclairage public – télécommunications – RD 90
Monsieur REFFAS Alain précise que les contacts ont été pris avec tous les établissements publics compétents et que sur le sujet des réseaux et éclairage public, la compétence de la commune demeure communale à l'heure actuelle. Il précise qu'une réunion commune avec le Conseil Général, la MEL et la commune est programmée le 15 avril 2015 afin d'établir les plannings d'intervention.
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 abstentions

Délibération 2015041416 – Remboursement de frais de cantine
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération 2015041417 – Tarifs de l'ALSH – été 2015
Madame DEFFONTAINE/NOEL Angélique exprime son désaccord sur le fait que les tarifs ne sont pas équitables car trop élevés pour certaines familles. Monsieur le Maire précise que les campings et autres activités sont compris dans ce tarif et ne viendront pas s'ajouter aux factures des familles (environ 40 euros par enfant pour un camping de 4 jours comme c'était le cas auparavant).
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 contre

Délibération 2015041418 – Délibération modificative du règlement intérieur du conseil municipal
Concernant l'article 8, Madame DEFFONTAINE/NOEL demande à ce que l'article 9 soit modifié comme suit : « *Tout projet de déclarations et de questions écrites ou orales, (…) doit être déposé* ***1***

jour franc *avant la réunion sur le bureau du Maire.* ». Monsieur le Maire valide cette proposition.
Madame DEFFONTAINE/NOEL souligne le fait que l'article 16 devrait être modifié comme suit : « *Modalité du droit à l'expression des groupe dans la lettre* ***annuelle*** ». Cette modification est validée.
Délibération adoptée : 19 voix pour – 4 contre

Délibération 2015041419 – Délibération votant en principe une cession d'immeuble gré à gré
Monsieur le Maire procède à la lecture de la proposition de SOFIM, Madame FRENO Marina demande s'il y a des plans, ceux-ci sont présentés à chacun des conseillers municipaux.
Monsieur le Maire précise que l'objectif de l'acquéreur est également d'acheter les terrains alentours appartenant au Diocèse et aux Consorts Wadis, pour permettre un accès par la rue de la République.
Madame DEFFONTAINE/NOEL Angélique demande si les riverains ont d'ores et déjà été informés,
Monsieur le Maire précise que la proposition est arrivée dans la journée et que nous n'en sommes qu'à l'état de « projet », ainsi le conseil municipal et le public présent sont les premiers informés, la presse étant présente dans l'assemblée, le dossier devient public séance tenante.
Cette proposition respecte les conditions d'accessibilité ainsi que le maintien d'une activité au sein de la maison commune ; qu'elle soit sociale, culturelle ou commerciale. En l'état actuel du dossir, Monsieur le Maire précise que l'étage serait voué aux activités culturelles du diocèse et la création d'un d'appartement, le rez de chaussée à un commerce. Monsieur le Maire insiste sur le respect de l'architecture notamment de la façade. Madame FRENO demande s'il s'agira d'accessions ou de locations. Monsieur le Maire répond qu'il s'agira d'accessions puisque l'ancienne salle des fêtes, le terrain y attenant et celui attenant au nouveau pôle multifonctionnel sont déjà voués à la location sociale. Il s'agit de respecter un certain équilibre entre les citoyens propriétaires, en accession à la propriété sociale et les locataires.

QUESTIONS DIVERSES :
Les questions diverses n'ayant pas été reçues en raison des problèmes liés à la messagerie électronique, Monsieur le Maire autorise Madame DEFFONTAINE/NOEL à les poser par oral.

1) Pouvez vous nous indiquer le montant fixé par la municipalité pour la location lors de la réunion publique de présentation des candidats de l'Union Pour le Nord du lundi 17 mars dernier dans le cadre des élections départementales ?
Monsieur le Maire répond qu'il a argumenté de façon très générale au mandataire financier, et par courrier, que toute demande de réunion dans une salle communale dans le cadre d'une campagne électorale officielle est proposée à titre gracieux à toute formation dès lors qu'elle respecte le débat républicain et qu'elle ne trouble pas l'ordre public. Il précise que ces termes sont les mêmes en vigueur à Toufflers et Villeneuve d'Ascq.

2) Pouvez vous nous fournir le montant de la location de salle concernant les deux journées de festivités des 18 et 19 avril prochain organisées par des associations basiliennes au pôle multifonctionnel ?
Monsieur le Maire répond que depuis le début du mois de janvier les élus des communes de Willems et Baisieux élaborent des actions communes, en contrepartie du prix de notre salle de spectacle, la commune de Baisieux et son Maire ont arrêté le principe du prêt d'un certain nombre de matériels (vaisselle, matériel espaces verts) et ont proposé de partager le feu d'artifices du 14 juillet (à la charge de la ville de Baisieux qui serait tiré sur la Base de Loisirs) avec les willemois, ceci suivi ou précédé d'un pique nique républicain commun Willems/Baisieux.
Madame DEFFONTAINE/NOEL rappelle d'autre part les questions diverses du conseil municipal du 14 février 2015.

La séance est close à 23 heures 10.

services municipaux. Le remplacement par le suivant de liste devrait intervenir lors du Conseil Municipal de septembre, ce vu le refus de siéger de Mme LASSON.

4/ Compte tenu des propos tenus dans le willems infos par les membres de votre majorité se rapprochant fortement d'une tribune politique, nous vous demandons un droit de réponse mensuel dans cette parution à destination de l'ensemble des foyers willemois. (correspondant à la réglementation en vigueur pour les deux listes.)

Monsieur le Maire n'accède pas à cette demande.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société ORANGE a été reçue en Mairie afin d'étudier la pose d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le clocher de l'église de WILLEMS. Les pourparlers sont actuellement en cours pour la conclusion d'un contrat en ce sens.

La séance est close à 21 heures 30.

ROLLAND Thierry

BRAME/VERSTRAETE Anne-Marie

DEFFONTAINE/NOEL Angélique

DELEPLANQUE / LEROUGE Nadine

DORMIEU/DUCHATEL Constance

FRENO Marina

GOSSART/LECLERCQ Laurence

LIROT/ROUSSEL Nathalie

PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore

PRUVOST Peggy

VERMEEREN Valérie

VERRIEST Marie-Ghislaine

BONIFACE Patrick

DEFFONTAINE Bernard

DELANNOY Claude

JONVILLE Yves

LERERS Jean-Pascal

NEUKERMANS Christophe

PETIT Alain

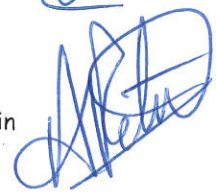

REFFAS Alain

VANBENEDEN Yves

de Nantoeil christian